

Le mot du Maire

Début juillet, les résultats des examens sont tombés. Nos élèves de 3ème et de terminale ont réussi leur brevet ou leur baccalauréat avec des mentions pour beaucoup. Félicitations à tous et bonnes vacances.

Voici une proposition pour les ados qui veulent participer à la mise en place de l'aire de loisirs : Prendre de leur temps pour passer de l'huile de lin sur les 4 bacs de jardinage en 2 temps car cela nécessite un temps de séchage. Ce travail pourrait se faire avec l'aide d'un adulte dans la semaine du 5 au 10 août.

Les ados intéressés peuvent s'inscrire en mairie au 03 29 70 77 78 pour le 1er août.

Au sujet de l'aire de loisirs, j'ajoute que les intempéries actuelles retardent les travaux pour la mise en place des structures.



La reconstruction de la mairie à Senard est terminée. Le Maire délégué de Senard, le Conseil Municipal et moi-même invitons la population à l'inauguration de la nouvelle mairie,

le jeudi 15 août à 10 h 45

Fête à Senard

Jeudi 15 Août 2024

Rendez vous au 21 Rue de l'Eglise

JAMBON CUIT A LA BRAISE

12€/pers 8€/ -12 ans

Entrée - Plat et frites
Fromage - Salade - Dessert
Café

Restauration / buvette à partir de 13h00
organisé par le CFC

Animations pour les enfants et les adultes

SUR RESERVATION / PLACE LIMITÉE
Sandrine : 06.74.13.08.00 / Mélanie 07.87.02.88.58
AVANT LE 8 AOUT 2023

TRIAUCOURT

FÊTE DES FAMILLES

SAMEDI 24 AOUT

A 19 H

Vin d'honneur offert
par la commune
sur la place du village

A 23 h feu d'artifice

Attractions foraines
durant tout le week-end.

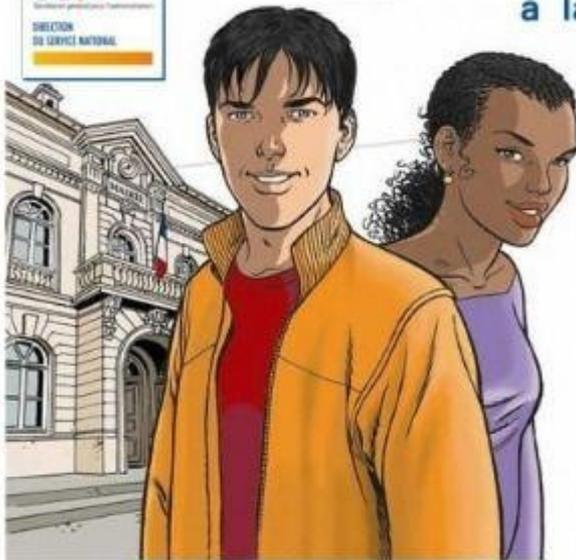


Bientôt 16 ans ? pensez au **RECENSEMENT** à la mairie du domicile



OBJECTIF
CITOYEN

www.defense.gouv.fr/JDC



Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Propriétaires forestiers

Vous aurez pu constater que les problèmes climatiques ou les attaques par des agents pathogènes provoquent des dépérissements dans les forêts, voire des chutes d'arbres.



C'est pourquoi, il est demandé aux propriétaires forestiers de veiller à l'entretien de leurs parcelles afin d'éviter tout accident notamment sur les espaces publics, routes... voire le long du chemin menant à l'étang communal avec beaucoup d'arbres surplombant ce chemin.

DECHETERIE DE VAUBECOURT

Elle sera fermée au public du 22 août au 13 octobre en raison de travaux sur la voirie. Vous pourrez vous rendre à la déchèterie de Ville devant Belrain :

Le lundi de 15 h à 18 h

Le mercredi de 15 h à 18 h

Le samedi de 14 h à 18 h

Merci pour votre compréhension.



Conciliateur de justice

Jean Paul Debeffe, arrête ses activités de conciliateur de justice pour notre secteur le 31 juillet.

Les habitants pourront s'adresser à Luc Godinot : luc.godinot@conciliateurdejustice.fr

Ou au tribunal judiciaire de Bar Le Duc : 0329 79 02 95

Permanences du mois d'août

Le Maire Délégué de Senard tiendra sa permanence du mois d'août dans la mairie de Senard

Le vendredi 9 août de 18h30 à 19h30